



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE BRASSAC

120/2021 - N° 3425

Arrêté temporaire de Police de circulation

Le Maire de la Commune de Brassac (Tarn),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;

Vu l'Instruction Interministérielle de la Signalisation Routière, Livre 1, 8^{ème} Partie, Signalisation Temporaire (approuvée par Arrêté Interministériel du 15 juillet 1974, Articles 127, 129 et 133) ;

Vu la demande présentée par le Lieutenant Philippe JUAN, Chef de Centres du CIS Brassac pour l'organisation du Cross Départemental des Sapeurs-Pompiers ;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Une autorisation de passage est accordée aux organisateurs pour le cross départemental des sapeurs-pompiers du Tarn qui se déroulera le 11 septembre 2021 de 13h00 à 18h00, selon les parcours ci-joints.

ARTICLE 2 : Pendant le déroulement des épreuves et dans un but de sécurité, les organisateurs sont chargés de la mise en place d'une signalisation appropriée, et d'y pourvoir au moyen notamment de personnel en nombre suffisant.

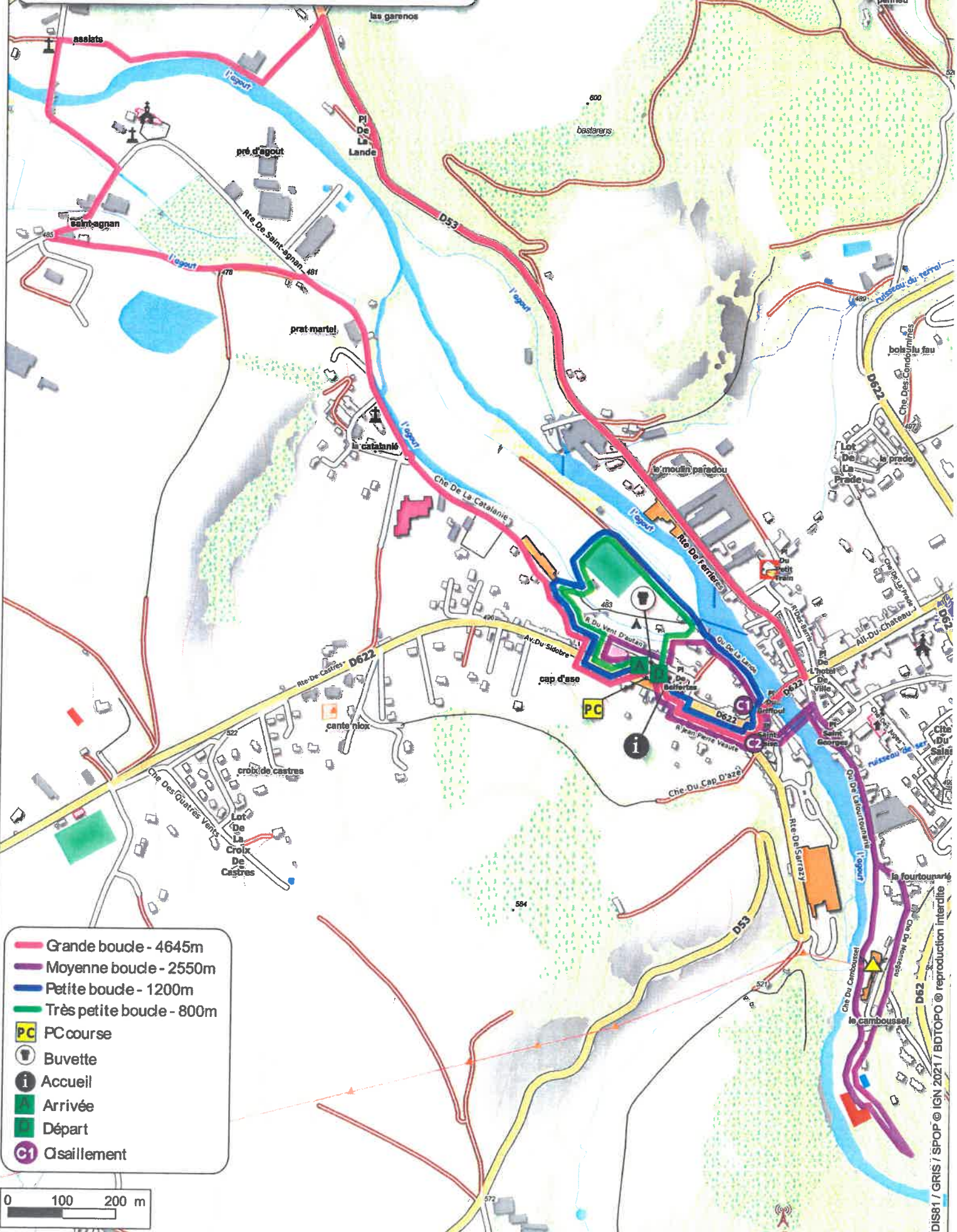
ARTICLE 3 : Les Services de la Gendarmerie et Municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

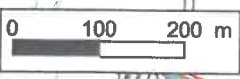
- au Lieutenant Philippe JUAN, Chef de Centres du CIS Brassac,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Brassac,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours.

Fait à Brassac, le 06 septembre 2021.

Le Maire,
Jean-Claude GUIRAUD



- Grande boucle - 4645m
- Moyenne boucle - 2550m
- Petite boucle - 1200m
- Très petite boucle - 800m
- PC PC course
-  Buvette
-  Accueil
-  Arrivée
-  Départ
-  Cisaillement



(Tarn)

Hôtel de Ville
81260 – BRASSAC

Tél. : 05 63 74 00 18

Fax : 05 63 74 57 44

Email :

mairie.brassac.agout@wanadoo.fr

Site : brassac.fr

Lieutenant Philippe JUAN

Chef de Centre du CIS Brassac

NOTIFICATION ARRETE

**(À RETOURNER PAR RETOUR DE COURRIER
AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE DUMENT SIGNÉE)**



Je vous prie de trouver ci-joint :

Arrêté n° 3425 en date du 06 septembre 2021

« Arrêté temporaire circulation »

Pour le Maire et par délégation,
Le Secrétaire de Mairie,



Reçu notification le :
(Signature)